

REGLEMENT DES SENIORS MASTERS TWB 2025

Table des matières

I. GENERALITES.....	2
Article 1	2
II. CALENDRIER.....	2
Article 2	2
III. CATEGORIES.....	2
Article 3	2
IV. CRITERES DE PARTICIPATION	2
Article 4	2
V. TIRAGE AU SORT.....	3
Article 5	3
VI. DROIT D'INSCRIPTION.....	3
Article 6	3
VII. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES	3
Article 7	3
VIII. RECOMPENSES	4
Article 8	4

Note :

- ✓ Le terme « joueur » s'applique aux personnes des deux sexes.
- ✓ Les règles applicables à toutes les compétitions individuelles TWB sont en vigueur.
- ✓ Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les Seniors Masters, organisés en TWB.

I. GENERALITES

Article 1

Le Masters est accessible uniquement aux joueurs en ordre d'affiliation dans un des clubs de TWB.

Il constitue le tour final des critères régionaux.

Il est organisé par TWB.

Une région ne peut pas qualifier des joueurs pour le Masters dans les catégories qui n'ont pas été organisées au niveau de son critérium régional.

Dans tous les cas de figure, les places vacantes le restent et une région ne peut pas utiliser les places vacantes d'une autre région.

II. CALENDRIER

Article 2

A chaque nouvelle saison, l'organe d'administration de TWB décide de son organisation, fixe les dates et désigne le (les) club(s) organisateur(s).

En 2025, les matches du Masters se répartissent sur 4 jours, du jeudi 25 au dimanche 28 septembre.

III. CATEGORIES

Article 3

Ce Masters s'adresse aux Dames 25, 40 et 55 ans et aux Messieurs 35, 50 et 60 ans.

26 catégories de simples sont organisées. Pour + de détails, cf. le document Règles applicables à tous les tournois TWB.

IV. CRITERES DE PARTICIPATION

Article 4

Les joueurs doivent être affiliés dans un club de la région qu'il représente.

Un joueur peut participer au Masters dans une seule catégorie. Si un joueur est qualifié dans plusieurs catégories, il choisit la catégorie dans laquelle il souhaite jouer.

Chacune des quatre régions de TWB qualifie le 1^{er} joueur du classement de chaque catégorie :

- ✓ Au plus tôt, à l'issue des tournois qui se sont terminés deux semaines avant la date officielle de clôture du Masters.
- ✓ Et au plus tard, à l'issue des tournois qui se sont terminées la semaine précédant la date officielle de clôture du Masters.

NB : chaque région choisit une de ces deux possibilités.

Jusqu'à la transmission des noms des qualifiés, chaque région gère le remplacement d'éventuel désistement.

Dans chaque catégorie, en cas de refus ou de désistement du 1^{er} joueur au classement, chaque région peut y palier en repêchant dans le respect de l'ordre croissant, le 2^{ème} ou le 3^{ème} joueur du classement.

Chaque région renseigne au secrétariat de TWB les noms des joueurs qualifiés, pour le lundi de la semaine de la compétition, à 14 heures.

Dès que le tirage au sort est effectué, plus aucun changement ou retrait de joueur n'est possible.

V. TIRAGE AU SORT

Article 5

Le tirage au sort a lieu le lundi après-midi de la semaine de la compétition, au secrétariat de TWB et est publié ce jour-là.

La compétition se joue par élimination directe.

Par catégorie, une tête de série est désignée, sur base du classement fédéral.

Les joueurs prennent connaissance, par eux même, de leurs horaires de matches, via le site www.tppwb.be.

Dès la publication des tableaux, les joueurs s'adressent au juge-arbitre pour toute question.

VI. DROIT D'INSCRIPTION

Article 6

Aucun droit d'inscription n'est demandé.

Les balles sont fournies par TWB.

VII. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES

Article 7

Le juge-arbitre est habilité à prendre toutes les décisions utiles au bon déroulement de la compétition et notamment, tout ce qui concerne le type de terrains (surface, couverture, éclairage).

VIII. RECOMPENSES

Article 8

TWB gère et prend en charge les récompenses.

Des coupes et/ou des médailles récompensent les vainqueurs et finalistes.

Selon les possibilités, d'autres récompenses peuvent être offertes aux joueurs.